



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 30 mars à 11h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUFFA, Marie-Edith MACE Messieurs Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVOU, Teddy REGNIER, Guillaume PERRIN, Jean-François RICHEUX, Thierry LE BIHAN, Marcel LE MOAL, Jean RONSIN.

Pouvoir : De Mme Flavie BOUKHENOUFFA à Monsieur Michel DEMOLDER, de Monsieur Georges DUMAS à Monsieur Boivent, De Monsieur HERVIOU à Monsieur PITRE

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Rémi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 5

Nombre de Membres du Comité votants : 8

Lors de la séance du 23 mars 2023 du Comité Syndical du SMG-Eau 35 convoqué légalement le 15 mars 2023, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Comité est donc convoqué pour la deuxième fois, sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-12 du CGCT.

Date de la convocation : le 24 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE

N°22/03-09 Adoption du Budget Primitif 2023 et de ses annexes

Comité syndical du 30 mars 2023

N°22/03-09 Adoption du Budget Primitif 2023 et de ses annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L1612-4 relatif aux budgets des collectivités territoriales ;

Considérant que les sections d'investissement et d'exploitation du Budget Primitif pour l'exercice 2022 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de **55 0166 5185,85 €** et **34 167 745,19€**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

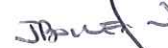
1°) ADOPTER au chapitre le budget 2023 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

2°) APPROUVER les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité

Fait à Rennes, le 30 mars 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT